

RAPPEL D'IDENTIFICATION

1 Dénomination..... Forme juridique.....

DECLARATION RELATIVE A LA PERSONNE MORALE

POUR TOUTES LES SOCIETES COMMERCIALES

2 Date de clôture de l'exercice social |_|_|_|_| Si date différente, date du 1^{er} exercice social |_|_|_|_|_|_|_|_|

Adhésion de la société aux principes de l'économie sociale et solidaire (ESS) (cf. notice).

3 **NOM COMMERCIAL**.....

UNIQUEMENT POUR LA SOCIETE CONSTITUEE D'UN ASSOCIE UNIQUE

4 **SARL** dont le gérant est l'associé unique, dépôt des : Statuts types complétés sans modification Statuts différents

SAS : L'associé unique en est le président oui

UNIQUEMENT POUR UNE SARL

5 **GERANCE** : MAJORITAIRE MINORITAIRE / EGALITAIRE , une société est associée oui non La gérance est assurée par UN TIERS NON ASSOCIE

SOCIETES COMMERCIALES ETRANGERES AYANT UNE ACTIVITE AGRICOLE

6 **Registre public du siège à l'étranger** : Lieu et pays..... Numéro d'immatriculation

Adresse de l'établissement agricole en France : Rés., bât., n°, voie, lieu-dit

Code postal |_|_|_|_| Commune

7 **AUTRE(S) ETABLISSEMENT(S) SITUE(S) DANS UN ETAT MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE OU DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN :**

Registre public : Lieu et N° d'immatriculation (Facultatif : Activité principale et adresse)

NOTICE MO Agricole Com POUR LES SOCIETES DE FORME COMMERCIALE

2 **Pour obtenir la qualité d'entreprise économique et solidaire (ESS), les sociétés commerciales** doivent déposer au registre du commerce et des sociétés des statuts répondant aux exigences suivantes : recherche d'une utilité sociale, gouvernance démocratique, bénéfices consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'entreprise, impartageabilité des réserves, encadrement de la répartition des excédents de gestion (loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015).

3 **NOM COMMERCIAL** : Appellation sous laquelle est exercée l'activité commerciale et qui permet à la clientèle d'identifier l'entreprise en cas de pluriactivité.

4 **SARL : DEPOT DES STATUTS** : le modèle de statuts types à compléter est disponible dans les CFE. Si vous souhaitez l'utiliser, il vous sera délivré gratuitement.

5 **GERANCE DE SARL** : La nature de la gérance est liée à la notion de contrôle de l'entreprise. Pour apprécier le caractère majoritaire ou non de la gérance, il faut additionner les parts détenues personnellement par le gérant, celles détenues par son conjoint et ses enfants mineurs non émancipés.

Dans le cas d'un collège de gérance, s'additionnent les parts détenues par les autres gérants, leur conjoint et leurs enfants.

La gérance est majoritaire lorsque la totalité des parts ainsi détenues représente plus de 50 % du capital.

La gérance est réputée minoritaire si les parts détenues représentent moins de 50 % du capital.

6 **PREMIER ETABLISSEMENT AGRICOLE EN FRANCE :**

Toutes les sociétés commerciales étrangères, ressortissantes ou non de l'EEE doivent indiquer l'adresse du premier établissement ouvert en France.

7 **AUTRES ETABLISSEMENTS SITUES DANS UN ETAT MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE :**

Pour les établissements immatriculés dans un autre pays membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen, indiquer obligatoirement le pays, le lieu et le N° d'immatriculation sur le registre public à l'étranger. Vous avez la faculté pour chacun d'eux d'indiquer leur adresse et leur activité.

RAPPEL D'IDENTIFICATION

1 Dénomination..... Forme juridique.....

DECLARATION RELATIVE A LA PERSONNE MORALE

POUR TOUTES LES SOCIETES COMMERCIALES

2 Date de clôture de l'exercice social |_|_|_|_| Si date différente, date du 1^{er} exercice social |_|_|_|_|_|_|_|_|

Adhésion de la société aux principes de l'économie sociale et solidaire (ESS) (cf. notice).

3 **NOM COMMERCIAL**.....

UNIQUEMENT POUR LA SOCIETE CONSTITUEE D'UN ASSOCIE UNIQUE

4 **SARL** dont le gérant est l'associé unique, dépôt des : Statuts types complétés sans modification Statuts différents

SAS : L'associé unique en est le président oui

UNIQUEMENT POUR UNE SARL

5

SOCIETES COMMERCIALES ETRANGERES AYANT UNE ACTIVITE AGRICOLE

6 **Registre public du siège à l'étranger** : Lieu et pays..... Numéro d'immatriculation

Adresse de l'établissement agricole en France : Rés., bât., n°, voie, lieu-dit

Code postal |_|_|_|_| Commune

7 **AUTRE(S) ETABLISSEMENT(S) SITUE(S) DANS UN ETAT MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE OU DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN :**

Registre public : Lieu et N° d'immatriculation (Facultatif : Activité principale et adresse)

NOTICE MO Agricole Com POUR LES SOCIETES DE FORME COMMERCIALE

2 **Pour obtenir la qualité d'entreprise économique et solidaire (ESS), les sociétés commerciales** doivent déposer au registre du commerce et des sociétés des statuts répondant aux exigences suivantes : recherche d'une utilité sociale, gouvernance démocratique, bénéfices consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'entreprise, impartageabilité des réserves, encadrement de la répartition des excédents de gestion (loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 et décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015).

3 **NOM COMMERCIAL** : Appellation sous laquelle est exercée l'activité commerciale et qui permet à la clientèle d'identifier l'entreprise en cas de pluriactivité.

4 **SARL : DEPOT DES STATUTS** : le modèle de statuts types à compléter est disponible dans les CFE. Si vous souhaitez l'utiliser, il vous sera délivré gratuitement.

5

6 **PREMIER ETABLISSEMENT AGRICOLE EN FRANCE** :
Toutes les sociétés commerciales étrangères, ressortissantes ou non de l'EEE doivent indiquer l'adresse du premier établissement ouvert en France.

7 **AUTRES ETABLISSEMENTS SITUES DANS UN ETAT MEMBRE DE L'UNION EUROPEENNE** :
Pour les établissements immatriculés dans un autre pays membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen, indiquer obligatoirement le pays, le lieu et le N° d'immatriculation sur le registre public à l'étranger. Vous avez la faculté pour chacun d'eux d'indiquer leur adresse et leur activité.